

<p>Collège Cycle 4. 4^e Thème III Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle. La Troisième République</p>	<p>Lycée Général. Première générale. La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial. La mise en œuvre du projet républicain.</p>	<p>Lycée technologique. Première technologique. La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial.</p>	<p>Lycée professionnel. Première. Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies</p>
<p>« Après les événements de 1870 et 1871, l'enjeu est de réaliser l'unité nationale autour de la République : l'école, la municipalité, la caserne deviennent des lieux où se construit une culture républicaine progressiste et laïque. »</p>	<p>« Ce chapitre vise à montrer la manière dont le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire ; – l'affirmation des libertés fondamentales ; – le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires...) ; – les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme...) ; – le refus du droit de vote des femmes. » 	<p>Sujet d'étude : L'instruction des filles.</p> <p>« Selon l'entrée du Nouveau dictionnaire de pédagogie dirigé par Ferdinand Buisson, l'instruction des filles concerne « l'instruction primaire, secondaire et supérieure ». Les élèves sont également invités à se pencher sur la formation et le rôle républicain des institutrices. »</p>	<p>« Au XIX^e siècle, des lois limitent le travail des enfants et établissent l'instruction primaire obligatoire. En 1906 est créé le ministère du Travail. Dans les années 1920, les lois sur les assurances sociales permettent d'améliorer les conditions de vie des salariés. Sous le Front populaire, l'État intervient plus activement dans les négociations entre salariés et patrons. »</p>